

Le Comité communication est un comité permanent de l'AIQ, établi pour conseiller et appuyer l'association dans ses stratégies de communication internes et externes, ainsi que dans la promotion de ses activités, de ses membres et de ses positions dans l'industrie.

Le Comité relève directement du conseil d'administration de l'AIQ.

## Rôle et responsabilités du comité

Le Comité de communication est responsable de planifier, encadrer et superviser les actions de communication de l'association, en cohérence avec sa mission, ses priorités stratégiques et les besoins de ses membres.

À ce titre, le comité est chargé de :

- Élaborer et mettre à jour la stratégie de communication de l'association ;
- Superviser la gestion des outils de communication (site web, infolettres, bulletins, réseaux sociaux, documents promotionnels, etc.) ;
- Promouvoir les activités, les prises de position et les publications de l'AIQ ;
- Conseiller le conseil sur les enjeux d'image, de notoriété et de relations publiques ;
- Participer à la création de contenus pertinents à destination des membres ;
- Soutenir la cohérence de l'image de marque de l'association ;
- Identifier et recommander des opportunités de visibilité (partenariats, événements, médias).

Le Comité définira les priorités annuelles en matière de communication et soumettra un plan d'action annuel au conseil pour approbation.

## Composition

Le Comité de communication est composé des représentants suivants :

- Responsable des réseaux sociaux;
- Responsable site web;
- Responsable Infolettre ;
- Responsable des capsules vidéo;
- L'agente de communications de la permanence.

## Présidence

Le ou la président(e) du comité est nommé(e) annuellement par le conseil et doit être un administrateur du conseil afin d'assurer une communication fluide entre le comité et le conseil.

Le président ou la présidente devra présenter un rapport écrit à chaque réunion du conseil sur les progrès du comité, et soumettre un rapport de fin d'année à l'Assemblée générale annuelle.

## Fonctionnement des réunions

Le comité est autonome dans l'organisation de ses réunions et de ses séances de travail. L'agente de communication de la permanence est désignée afin de soutenir la coordination des rencontres, l'exécution, la planification des actions et le suivi des travaux.

## Financement

Le comité bénéficie d'un budget de fonctionnement attribué par le conseil et approuvé lors de l'AGA.

Il est responsable de la gestion rigoureuse de ce budget et doit informer sans délai le conseil de toute anticipation d'écart significatif.

Chaque automne, le comité soumet un budget prévisionnel en vue de l'exercice financier suivant.

L'exercice financier du comité couvre la période du 1er janvier au 31 décembre.